



Les aides parentales sources d'inégalités d'accès au permis de conduire

En 2014, 65 % des jeunes de 18 à 24 ans détenaient un permis de conduire. Le taux de détention progresse régulièrement avec l'âge mais varie en fonction des profils des jeunes. Les lieux de vie, les revenus parentaux, le diplôme, le genre, la situation d'emploi et de logement sont autant de déterminants de la possession d'un permis de conduire. En moyenne 85 % des jeunes sont aidés financièrement par leurs parents pour préparer le permis, et beaucoup le sont également pour l'achat d'un véhicule et la participation aux frais d'assurance et de carburant. La capacité d'aide des parents varie selon leur niveau de vie, ce qui entraîne des inégalités d'accès aux transports motorisés en fonction de l'origine sociale.

**Catherine Bunel,
Quentin Francou,**
chargés d'études, INJEP.

Les enjeux de transport et de mobilité sont déterminants pour l'accès à l'autonomie des jeunes : un quart des jeunes de 18 à 30 ans a renoncé à un emploi et plus de la moitié a dû restreindre sa vie sociale et ses activités de loisirs faute de moyens de transport adaptés (INJEP-CREDOC, 2017). Le permis de conduire est ainsi l'une des priorités de nombreux jeunes qui l'obtiennent pour la plupart dès les années suivant leur majorité. Un jeune sur trois est ainsi titulaire d'un permis de conduire¹ dès 18 ans [graphique 1, p. 2], et le taux de détention du permis progresse rapidement avec l'âge pour atteindre huit jeunes

sur dix à 24 ans. Cependant, de nombreux facteurs peuvent faire varier ces taux ou retarder l'accès au permis et, parmi eux, les revenus des parents s'avèrent un déterminant important dans l'accès des jeunes au permis de conduire.

Cette situation pose la question du mode de financement du permis de conduire. Il s'agit d'un problème de politique publique important, comme le montre l'évaluation de l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir » portée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Ce dispositif d'accompagnement et d'aide financière au passage du

permis ciblait des jeunes en difficulté d'insertion, souvent dépourvus de ressources parentales, et semble avoir permis d'augmenter significativement la proportion de jeunes détenteurs du permis (L'Horty, 2016).

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), menée par la DREES et l'INSEE (encadré Repères) et dont l'INJEP participe à l'exploitation, permet d'étudier en détail les aides parentales et leur rôle dans les inégalités d'obtention du permis en fonction de l'origine sociale. Nous explorons ici les déterminants sociaux de la détention d'un permis, avant de montrer que le financement parental du permis explique les inégalités d'accès à celui-ci.

”

les revenus des parents s'avèrent un déterminant important dans l'accès des jeunes au permis de conduire



méthode

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), service statistique du ministère des Solidarités et de la Santé, et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2014, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) vise à appréhender les conditions de vie des jeunes adultes vivant en France et âgés de 18 à 24 ans. Elle permet de décrire les différentes ressources des jeunes émanant d'activités rémunérées, des transferts sociaux et des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. Un protocole d'enquête particulier a été nécessaire pour interroger l'ensemble de cette population aux situations résidentielles diverses (chez les parents, en logement individuel séparé, en collectivité type internat, cité universitaire, ou foyer de jeunes travailleurs), ainsi que leurs parents. Au total, 5 776 jeunes adultes et 6 304 ménages de parents ont été interrogés pour cette enquête.

Revenus parentaux et appartenance sociale

En raison du coût de la formation et de l'examen du permis de conduire, l'obtention du permis génère un coût financier couvert pour beaucoup de jeunes par les aides parentales. Or les parents ont une capacité inégale à fournir cette aide : 74 % des jeunes dont les parents font partie des 20 % des ménages les plus aisés détiennent un permis de conduire, tandis que ce n'est le cas que de 51 % des jeunes issus des 20 % des ménages les moins aisés [graphique 2].

Le taux de détention d'un permis de conduire présente également des disparités suivant la catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère. Les

jeunes dont les parents appartiennent aux professions intermédiaires ont le taux de détention le plus élevé (environ 7 jeunes sur 10), tandis qu'il est plus faible chez les jeunes issus du milieu ouvrier (66 %). C'est également le cas pour les enfants des cadres et professions intellectuelles (63 % si le père est cadre, 61 % si la mère est cadre), ce qui montre, comme nous le verrons par la suite, que l'aisance matérielle des parents n'est pas le seul facteur à prendre en compte.

Le permis de conduire souvent imposé par le lieu de vie et le statut résidentiel

La nécessité de détenir le permis

de conduire est également bien sûr fortement liée à la localisation géographique. Les jeunes sont plus enclins à passer le permis lorsqu'ils résident en milieu rural : 8 jeunes sur 10 habitant dans une commune de moins de 2 000 habitants sont titulaires d'un permis de conduire [graphique 2], alors que seulement 5 jeunes sur 10 possèdent un permis en agglomération parisienne. Le fait d'habiter ou non chez ses parents est également un facteur déterminant. Ainsi les jeunes ne vivant plus au domicile des parents, ou ceux n'y vivant qu'une partie du temps et une autre partie dans un logement indépendant, sont plus de 7 sur 10 à avoir un permis, tandis que seuls 6 jeunes sur 10 vivant chez leurs parents sont dans ce cas.

Les jeunes femmes faiblement diplômées moins souvent titulaires d'un permis

Dans les années qui suivent la majorité, et jusqu'à l'âge de 22 ans, les femmes sont moins souvent détentrices d'un permis de conduire que les hommes [graphique 1]. En moyenne, 64 % des jeunes femmes de 18 à 24 ans sont titulaires d'un permis de conduire contre 67 % des jeunes hommes [tableau]. En 2008, pour l'ensemble des adultes, ces taux étaient de 76 % pour les femmes et de 91 % pour les hommes (Enquête nationale « Transports et Déplacements », INSEE) : les inégalités de genre dans l'accès au permis sont donc moins élevées chez les jeunes que dans la population générale. Chez les jeunes les moins diplômés cependant, on observe une importante différence selon le sexe. La proportion d'hommes diplômés du BEPC et détenteurs du permis de conduire dépasse nettement celle des femmes de même niveau de diplôme : 49 % contre 30 %.

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur disposent plus souvent d'un permis de conduire que les jeunes titulaires d'un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat avec 9 jeunes sur 10 pour les diplômés d'un niveau Bac +5 ou plus contre seulement 3 jeunes sur 10 pour les non-diplômés. Dans le même temps, 8 jeunes sur 10 en emploi sont titulaires du permis de conduire contre 6 jeunes sur 10 en études.



tableau

Taux de détention d'un permis selon l'activité principale et le diplôme (en %)

| | Hommes | Femmes | Ensemble |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Ensemble des jeunes interrogés | 67 | 64 | 65 |
| Activité principale du jeune interrogé : | | | |
| • En emploi | 84 | 79 | 82 |
| • En apprentissage sous contrat ou stage rémunéré | 72 | 72 | 72 |
| • Au chômage inscrit ou non à Pôle emploi ou en Mission locale | 61 | 57 | 59 |
| • En études, formation ou stage non rémunéré | 55 | 58 | 57 |
| • Dans une autre situation | 48 | 47 | 48 |
| Plus haut diplôme obtenu : | | | |
| • Sans diplôme | 39 | 22 | 32 |
| • BEPC | 49 | 30 | 40 |
| • CAP, BEP | 66 | 58 | 62 |
| • Bac | 66 | 64 | 65 |
| • Bac +2 | 88 | 83 | 86 |
| • Licence, Master 1 | 81 | 82 | 82 |
| • >= Bac +5 | 96 | 90 | 92 |

Sources : DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014, calculs INJEP-MEOS.
Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) en 2014.

**Des corrélations confirmées,
« toutes choses égales par ailleurs »**

Cependant, ces éléments ne permettent pas d'apprécier les effets propres à chaque variable. L'âge, le niveau d'études et la situation professionnelle sont fortement liés et peuvent chacun influencer sur la nécessité ou non de détenir le permis de conduire. Nous avons cherché par conséquent à confirmer ces corrélations par une méthode permettant de donner les effets propres de chacune des variables, indépendamment des autres caractéristiques sociales de l'individu.

Pour la plupart des variables, les effets mesurés à caractéristiques sociales comparables² sont similaires aux écarts de pourcentage observés, ce qui permet de confirmer les premières intuitions. Ainsi, le diplôme reste une variable qui joue un rôle important en elle-même : même à âge comparable, les diplômés du supérieur ont 11 points de chance en plus³ d'être détenteurs d'un permis que ceux qui n'ont que le baccalauréat, et 26 points de plus que les non-diplômés ou titulaires d'un diplôme infra bac. Le territoire a également un effet propre : habiter dans l'agglomération parisienne diminue de 18 points la probabilité d'avoir le permis par rapport à une autre grande ville (de 100 000 à 2 millions d'habitants), et de 29 points par rapport aux communes rurales et agglomérations de moins de 20 000 habitants.

Les revenus des parents jouent également un rôle déterminant : les jeunes adultes dont les parents appartiennent aux 20 % des ménages les moins aisés voient leur probabilité de détenir le permis diminuée de 18 points par rapport aux jeunes issus des 40 % des ménages les plus riches. Cependant, on observe que les enfants de cadres et de professions intellectuelles ont significativement moins de chance que les autres de détenir le permis (environ 6 points de moins en moyenne pour chaque parent cadre par rapport aux enfants des autres catégories), alors même que cette catégorie socioprofessionnelle est la plus aisée et que le revenu des parents au contraire accroît les chances d'avoir un permis. On peut y voir le signe qu'à revenu parental égal les enfants de cadres valorisent plus un mode de vie sans voiture, rendu possible par le fait d'habiter dans les centres des agglomérations bien desservis en transports collectifs.

L'accès au permis et à la conduite motorisée largement soutenu par les parents

85 % des jeunes détenteurs du permis ont été aidés par leurs parents pour le financer⁴. Le montant moyen de cette aide, lorsqu'elle existe, est de 1402 euros. De plus, une fois le permis obtenu, de nombreuses autres dépenses sont nécessaires pour avoir effectivement accès à la conduite, dépenses pour lesquelles de nombreux parents apportent également leur aide. Parmi les jeunes qui, en plus du permis, ont un véhicule à disposition pour leurs déplacements quotidiens (50 % des jeunes, soit 77 % des titulaires du permis),

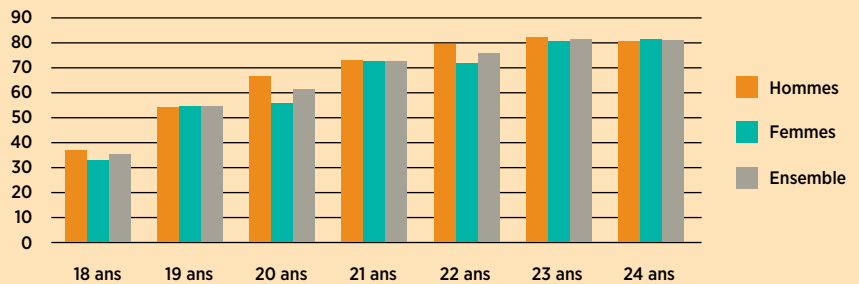
38 % ont été aidés financièrement pour acheter un véhicule, et 26 % ont à disposition un véhicule prêté ou donné par leurs parents. Enfin, 44 % des jeunes motorisés sont également aidés pour l'assurance du véhicule, soit par une aide ponctuelle, soit par souscription directe des parents, et 40 % sont aidés pour les dépenses d'entretien et de carburant.

Des inégalités d'accès au permis et au véhicule du fait de l'inégale capacité d'aide des parents

Le fait que le financement du permis repose massivement sur la solidarité familiale explique que les revenus parentaux

graphique 1

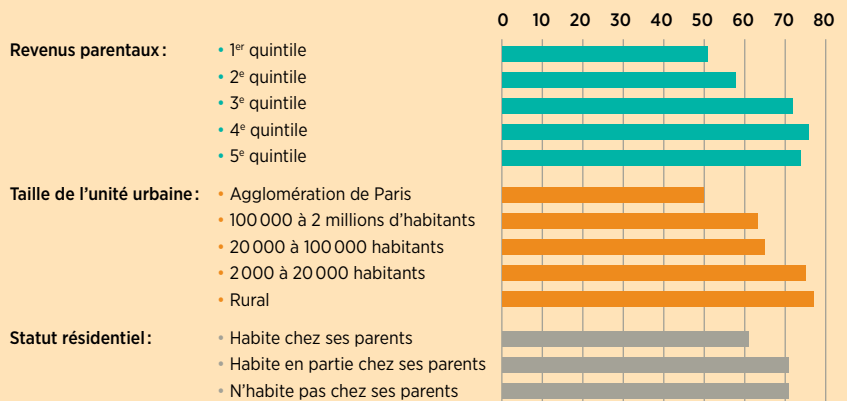
Taux de détention du permis de conduire selon l'âge et le sexe (en %)



Source : DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014, calculs INJEP-MEOS. Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) en 2014.

graphique 2

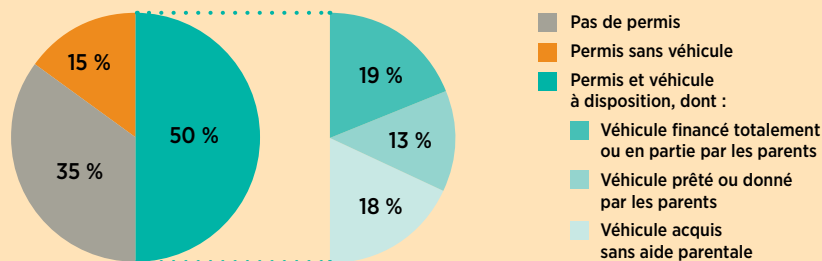
Taux de détention du permis selon les revenus parentaux, la taille d'unité urbaine et le statut résidentiel (en %)



Source : DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014, calculs INJEP-MEOS. Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) en 2014. Lecture : les jeunes dont les parents appartiennent au 1^{er} quintile de niveau de vie, c'est-à-dire les 20 % des ménages les moins aisés, sont 51 % à détenir le permis.

graphique 3

Aides parentales et accès des jeunes à la conduite motorisée



Source : DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014, calculs INJEP-MEOS.

Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) en 2014.

Lecture : 35 % des jeunes n'ont pas le permis de conduire, 15 % l'ont sans disposer de véhicule, et 50 % ont le permis et disposent d'un véhicule pour leurs déplacements quotidiens ; 18 % des jeunes disposent d'un véhicule acquis par leurs propres moyens. Parmi les jeunes ayant un permis de conduire (soit 65 %), 85 % ont été aidés par leurs parents pour le financer, et lorsque cette aide existe, elle est d'un montant moyen de 1402 €. Parmi ceux qui ont un véhicule à disposition, 38 % ont été aidés financièrement pour acheter un véhicule, pour un montant moyen de 3148 €.

soient un déterminant important de la possession d'un permis de conduire. La proportion de jeunes aidés varie d'ailleurs en fonction des revenus : les titulaires du permis dont les parents appartiennent au tiers le moins aisé de la population sont moins fréquemment aidés par leurs parents : 74 %, contre 92 % pour le tiers le plus aisé. Les jeunes dont les parents sont les plus modestes doivent également plus souvent se débrouiller sans aides pour acquérir un véhicule : 46 % de ceux qui ont à disposition un véhicule pour leurs trajets quotidiens l'ont financé eux-mêmes, contre 27 % pour les plus aisés. Notons par ailleurs que lorsqu'elles existent, ces aides sont en moyenne plus élevées si les parents sont aisés. Il en résulte que pour l'ensemble des jeunes issus du tiers le plus modeste, seule une

courte majorité (53 %) possède un permis et 37 % ont à disposition un véhicule, tandis que parmi les jeunes du tiers le plus aisé, les trois quarts détiennent un permis et 59 % ont un véhicule. Ainsi, alors même que les jeunes des catégories populaires voient le permis et la possession d'un véhicule comme une étape importante dans l'accès à l'autonomie et un marqueur socialement valorisant (Masclat, 2002 ; Lacascade, 2008), ils sont ceux qui ont le moins facilement accès aux transports motorisés.

Le recours à l'aide parentale est aussi déterminé par le territoire et l'activité du jeune

Les revenus des parents ne constituent

pas la seule variable pertinente pour comprendre ce qui les détermine à participer au financement du permis de conduire de leurs enfants. Si les revenus parentaux constituent le déterminant le plus important, d'autres variables ont un rôle significatif. Les jeunes en emploi au moment de l'enquête sont ceux qui ont le moins souvent été aidés, par opposition aux étudiants et aux chômeurs. Parmi les détenteurs du permis de conduire, les habitants de l'agglomération parisienne sont moins souvent aidés toutes choses égales par ailleurs : comme le permis y est moins nécessaire pour être autonome et trouver un emploi, les jeunes peuvent passer leur permis plus tard et à un âge où ils ont les moyens de le financer par eux-mêmes. Cet exemple montre que le choix de recourir ou non à l'aide parentale reflète aussi le degré de nécessité qu'il y a pour le jeune à obtenir le permis pour accéder à l'autonomie.

1. Il s'agit ici de n'importe quel permis de conduire, à l'exception du BSR. Il peut donc s'agir notamment du permis A (deux-roues) ou du permis B (voitures).
2. Les caractéristiques par lesquelles nous contrôlons sont la situation principale d'activité et de logement, l'âge, le sexe, le diplôme, la taille de l'unité urbaine, le revenu et la profession des parents, la séparation ou non des parents.
3. Il s'agit d'effets marginaux d'une régression logistique. Pour les variables catégorielles, ils expriment la différence en points de pourcentage entre la probabilité d'avoir le permis lorsqu'on appartient à telle catégorie et la probabilité de l'avoir lorsqu'on appartient à une autre catégorie de la variable, appelée modalité de référence. Pour le tableau complet des résultats, voir les données associées à cette publication.
4. L'enquête ENRJ permet de distinguer les aides parentales régulières et non ciblées, et les aides, ponctuelles ou régulières, destinées à des dépenses particulières. Les aides relatives au permis et à la conduite que nous décrivons ici sont du second type.



sources bibliographiques

- INJEP-CREDOC (Guisse N., Hoibian S., Lautié S. Labadie F., Timoteo J., de Saint Pol T.), « Les difficultés de transport : un frein à l'emploi pour un quart des jeunes », *INJEP analyses et synthèses* n°6, 2017.
- L'Horty Y., Duguet E., Petit P., Rouland B., Toa Y., *Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ? 10 000 permis pour réussir*, Rapport d'évaluation quantitative, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), 2012. http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/APPC_Rapport_Final_Evaluation_Quanti_V2.pdf
- Masclat O., « Passer le permis de conduire: la fin de l'adolescence. » *Agora débats/jeunes*, vol. 28, n° 1, p. 46-56, 2002.
- Lacascade Y., « Mis à pied... : Ethnographie du rapport à l'automobile, à l'espace et au déplacement chez les jeunes habitants d'une cité périphérique déshéritée d'une petite ville du Nord de la France au milieu des années 90. » *Enfances, Familles, Générations*, (8), 2008.
- Demoli Y., « Les femmes prennent le volant », *Travail, genre et sociétés*, n° 2, p. 119-140, 2014.

INJEP ANALYSES ET SYNTHÈSES figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique « publications »)

Directeur de la publication : Thibaut de Saint Pol. Comité éditorial : Aude Kerivel, Francine Labadie, Laurent Lardeux, Quentin Francou. Rédacteur en chef : Roch Sonnet. Correction : Sabrina Bendersky. Mise en page : Catherine Hossard. Impression : Centr'imprim - Issoudun. ISSN 2555-1116.